



## Décision du Maire

prise en vertu d'une délégation donnée  
par le Conseil Municipal  
(article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Décision n° 2026-07**

**7.1.2.4 – Décision budgétaire modificative**

### Budget – Virement de crédits n° 1

Le Maire de la commune de Chouzé-sur-Loire,

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2026-02-008 du vote du budget primitif 2026, donnant délégation de pouvoirs au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Section de fonctionnement : 7.5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond 116 391.15 €
- Section d'investissement : 7.5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond 41 878.52 €

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité avant cette décision est le suivant :

Crédits disponibles en dépenses de fonctionnement	116 391.15 €
Crédits disponibles en dépenses d'investissement	41 878.52 €

### DECIDE

**Article 1** : Il est décidé de procéder au virement de crédits suivant afin de réajuster les crédits pour l'acquisition des ordinateurs portables des élus :

Section	Opérations	Imputation	Chapitre	Montant
Invest	<b>77</b> – Bâtiments loués	2188	21	- 5 000 €
Invest	<b>43</b> – Equipement mairie – informatique et mobilier	21838	21	+ 5 000 €

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédits est le suivant :

Solde disponible en dépenses de fonctionnement	116 391.15 €
Solde disponible en dépenses d'investissement	36 878.52 €

**Article 2** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

Un exemplaire sera adressé à Madame la Sous-Préfète de Chinon, au Comptable Public.

Fait à Chouzé-sur-Loire, le 17 juin 2026

Le Maire,  
Gilles THIBAUT

Transmis en Préfecture le	17/06/2026
Reçu en Préfecture le	17/06/2026
Accusé de réception en Préfecture	
<b>037-213700743-20260617-D2026-07-AU</b>	
Publication électronique	17/06/2026

